



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MARTINE PAULIN	Numéro de permis 2000324	Date d'inspection Le 27 novembre 2025	
Nom de l'établissement La garderie chez Martine	Numéro de téléphone (506) 855-6988		
Adresse 78 rue Mathilde Dieppe NB E1A 7V2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
<p>La Mentore en assurance de la qualité est sur place pour effectuer la première inspection de surveillance depuis le renouvellement du permis. La MAQ est présente en matinée.</p> <p>Les points suivants ont été vérifiés :</p> <p>Salle de bain Changement de couche Espaces de rangement Effets personnels des enfants (organisation) Nutrition Aire de jeux extérieure</p>			

original signé par
Sophie Powers

Le 27 novembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Martine Paulin

Le 27 novembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date